LA LETTRE DE LA CAPEB

LA LETTRE D'INFORMATION HEBDOMADAIRE DU RÉSEAU

N° 1320
20 novembre 2026



L'ACTUALITÉ

COP31 : LES ARTISANS DU BÂTIMENT, ACTEURS INCONTOURNABLES DE LA TRANSITION CLIMATIQUE !

À l'occasion de la COP31, la CAPEB rappelle que les entreprises artisanales du bâtiment sont au cœur des réponses à apporter au changement climatique. À la fois concernées directement par ses conséquences et mobilisées pour transformer durablement le parc bâti, elles jouent un rôle essentiel dans l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre comme dans l'adaptation des bâtiments aux nouvelles conditions climatiques. Pour les accompagner dans cette transition, la CAPEB multiplie les initiatives et met à leur disposition des outils concrets.

La tenue de la COP31 nous conduit à rappeler quelques réalités liées au changement de notre climat et, en particulier, que la décarbonation du parc immobilier constitue un enjeu majeur de la lutte contre le réchauffement climatique. Elle passe avant tout par une accélération résolue et ambitieuse de la rénovation énergétique des bâtiments, en commençant par leur isolation. Réduire les déperditions thermiques, améliorer l'efficacité énergétique et limiter les besoins de chauffage comme de rafraîchissement sont les premières conditions d'une baisse durable des émissions de gaz à effet de serre. C'est une démarche qui doit s'appuyer d'abord sur la sobriété énergétique, mais aussi sur le recours aux énergies renouvelables et, enfin, sur l'électrification progressive des usages, lorsque celle-ci est pertinente et accompagnée d'une amélioration préalable de la performance des bâtiments. L'économie circulaire, à travers la réduction des déchets, le réemploi des matériaux et une utilisation plus raisonnée des ressources, est aussi un levier essentiel de la décarbonation. Par leurs interventions quotidiennes, les entreprises artisanales contribuent directement à cette transformation. On ne le répétera jamais assez : leur savoir-faire et leur connaissance du bâti sont indispensables pour proposer des solutions adaptées à chaque bâtiment et à chaque situation.

43 %

des logements sont exposés à au moins un de ces aléas climatiques :

retrait-gonflement des argiles, incendies, inondations ou submersion marine.

Si la transition climatique implique d'abord une réduction des émissions, elle impose également de préparer les bâtiments et leurs occupants aux conséquences déjà perceptibles du réchauffement. Canicules, épisodes de fortes pluies, sécheresses ou événements météorologiques extrêmes affectent aussi bien le patrimoine bâti que les conditions de travail des entreprises. L'étude réalisée par la CAPEB auprès de plus de 2 200 entreprises artisanales du bâtiment en témoigne : 91 % sont exposées aux épisodes de chaleur et 7 sur 10 constatent une intensification des aléas climatiques depuis cinq ans. L'amélioration du confort d'été devient ainsi une priorité. Isolation adaptée, protections solaires, ventilation et solutions de rafraîchissement doivent être mobilisées de manière cohérente. La climatisation air/air peut notamment apporter une réponse dans certaines situations, à condition d'être correctement dimensionnée et de s'inscrire dans une démarche privilégiant d'abord la réduction des besoins de rafraîchissement. De même, l'électrification des usages - qui doit tenir compte de la performance énergétique des bâtiments et de la disponibilité d'une électricité décarbonée - peut contribuer à la décarbonation. Les artisans sont ainsi en première ligne pour accompagner l'adaptation du parc immobilier et proposer des solutions techniques pertinentes, conciliant confort des occupants, sobriété et réduction de l'impact environnemental.

Les artisans font preuve de responsabilités et se préoccupent également de leurs propres émissions. La CAPEB est là pour les accompagner. Elle a engagé une démarche inédite et responsable, notamment en élaborant, avec des artisans volontaires, un guide permettant aux

• • •

entreprises de réaliser leur propre bilan carbone. Cet outil doit les aider à mieux identifier leurs principales sources d'émissions et à déterminer les actions qu'elles peuvent engager pour réduire leur empreinte environnementale. Nous allons également engager la réalisation d'un guide consacré au réemploi, afin d'encourager les entreprises à intégrer davantage l'économie circulaire dans leurs pratiques et leurs chantiers. Par ailleurs, en partenariat avec la FNCCR, nous avons travaillé à la simplification de la mise en œuvre des clauses environnementales dans les marchés publics, devenues obligatoires depuis le 1er septembre 2026. L'objectif est double : aider les donneurs d'ordre à formuler des exigences environnementales compréhensibles et opérationnelles, tout en permettant aux entreprises artisanales d'y répondre sans supporter une complexité administrative disproportionnée. Enfin, à travers sa démarche RSE, la CAPEB valorise les bonnes pratiques des entreprises artisanales et encourage leur engagement en faveur d'une activité plus responsable, tant sur le plan environnemental que social et économique. Il est évident que les entreprises artisanales du bâtiment sont des atouts essentiels à la réussite de la transition climatique. Elles sont à la fois les acteurs de terrain, les partenaires indispensables des particuliers et des collectivités et les garantes de la qualité des travaux réalisés. À l'occasion de la COP31, la CAPEB porte donc ce message clair auprès des pouvoirs publics : les artisans sont prêts à prendre toute leur part dans la décarbonation et l'adaptation du parc bâti. Mais pour transformer leurs engagements en réalisations, ils doivent pouvoir compter sur des politiques publiques cohérentes et durables, des dispositifs d'accompagnement accessibles, des financements pérennes et des exigences réglementaires adaptées à la réalité des TPE.

La transition climatique se construit sur le terrain, chantier après chantier. Et les artisans du bâtiment ont et doivent avoir toute leur place dans cette transformation !

ÉCONOMIE

→ L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE COÛTE CHER, MAIS LE COÛT DE L'INACTION BIEN DAVANTAGE ENCORE

À l'heure où les grands de ce monde se penchent sur le climat, il est bon de rappeler le poids croissant du changement climatique pour les finances publiques. La direction générale du Trésor a alerté récemment sur ce point. Selon ses premières estimations, celui-ci pourrait aggraver le déficit public jusqu'à 1,8 point de PIB en 2050, sous l'effet conjugué du ralentissement de la croissance, qui réduit les recettes fiscales, et de l'augmentation des dépenses liées aux catastrophes climatiques, qu'il s'agisse des réparations des infrastructures publiques, de la protection des populations ou de l'indemnisation des victimes.

69 %

des Français ont souffert de la chaleur cet été

Le rapport souligne toutefois que l'adaptation permet de limiter fortement les dégâts. Les mesures déjà mises en œuvre auraient permis d'éviter jusqu'à la moitié des pertes d'activité économique liées aux dommages climatiques. Les investissements privés jouent également un rôle important : des infrastructures comme les digues ou les constructions sur pilotis peuvent réduire d'environ un tiers les dommages provoqués par les tempêtes.

À l'inverse, sans efforts supplémentaires d'adaptation et d'atténuation, le PIB français pourrait être amputé de 3,6 % en 2050.

Le coût de l'inaction se mesure aussi désormais à l'échelle des logements et des conditions de vie. Selon une enquête Ifop publiée en juillet 2026, 30 % des personnes interrogées estiment que leur logement peut devenir inhabitable lors des fortes chaleurs, une proportion qui atteint 43 % en Île-de-France. Les difficultés de sommeil et les conséquences sur la santé témoignent également de l'impact concret des canicules sur les occupants. Face à cette situation, l'adaptation du parc résidentiel représente un chantier considérable. L'Institut français pour la performance du bâtiment (IFPEB) estime entre 46 et 53 milliards d'euros les investissements nécessaires d'ici 2050 pour protéger les logements des fortes chaleurs, hors climatisation. Ce chiffrage repose notamment sur l'installation de protections solaires extérieures et de brasseurs d'air, ainsi que sur l'isolation des toitures. Selon l'institut, ces solutions permettraient de porter environ 70 % du parc résidentiel à un niveau d'habitabilité acceptable pendant les épisodes de chaleur. Une première étape visant un million de logements dès 2027 représenterait entre 3,5 et 4 milliards d'euros d'investissements.

Si ces estimations donnent une première mesure de l'effort à engager, le financement de l'adaptation reste un enjeu majeur. Les 46 à 53 milliards



d'euros correspondent à un investissement total, et non à une dépense entièrement supportée par l'État. La répartition de la charge entre pouvoirs publics, propriétaires et autres acteurs reste donc à préciser. Plus largement, le coût final pour les finances publiques dépendra de multiples facteurs : ampleur du réchauffement, niveau des politiques d'adaptation et partage de la prise en charge des dommages entre acteurs publics et privés.

En dépit de ces incertitudes, un constat s'impose : investir suffisamment tôt dans l'adaptation permet de limiter les dommages futurs et leur facture économique et budgétaire. L'enjeu est désormais de programmer les travaux, de mobiliser les financements nécessaires et d'accompagner les ménages pour que l'adaptation du bâti ne soit pas seulement une réponse aux crises, mais une politique de prévention à part entière.

→ FONDS CHALEUR NOUVEAU COUP DE CANIF DANS L'ACTIVITÉ DES ENTREPRISES ARTISANALES DU BÂTIMENT

La suspension temporaire, depuis le 3 novembre, des nouvelles demandes d'aides à l'investissement du Fonds Chaleur constitue un nouveau signal négatif pour les entreprises du bâtiment engagées dans la transition énergétique. Aujourd'hui, les demandes de financement atteignent 1,8 milliard d'euros, pour une enveloppe prévisionnelle ramenée à 500 millions d'euros en 2027, contre 800 millions en 2025 et 2026. Si les aides aux études restent ouvertes, les nouveaux projets d'investissement sont, eux, dans l'attente. Pour les entreprises artisanales intervenant dans les installations de chauffage, la plomberie, le génie climatique ou les travaux associés, les conséquences peuvent être concrètes : des chantiers reportés, des marchés remis en question et, à terme, une baisse d'activité. Or, ces projets de chaufferies biomasse, de géothermie ou de réseaux de chaleur sont, dans la grande majorité des cas, réalisés par des entreprises locales. Et l'on sait bien que le manque de visibilité sur les financements conduit généralement les entreprises à différer leurs investissements, leurs recrutements ou leurs formations. Outre la perte potentielle de commandes induite par cette suspension, c'est, encore une fois, une décision qui vient fragiliser la confiance des professionnels dans la stabilité



des dispositifs publics, car, de toute évidence, les entreprises ne peuvent pas s'engager durablement dans la transition énergétique si les règles et les financements changent au moment où les projets sont prêts à se concrétiser.

SOCIAL

→ UNE NOUVELLE VERSION DU RAPPORT CARTO SILICE BTP EST DISPONIBLE



Le rapport de la campagne de mesures des poussières de silice cristalline alvéolaire lors d'opérations du BTP a été mis à jour. On rappellera ici que son objectif est de mieux connaître l'exposition des professionnels du bâtiment et des travaux publics aux poussières de silice cristalline alvéolaire et de proposer des mesures concrètes pour la réduire. Cette nouvelle édition porte désormais sur 10 situations de travail. Elle ajoute trois nouvelles activités : le concassage d'enrobés bitumineux, le concassage de béton et le ponçage de béton. Les données concernant sept activités déjà étudiées ont également été actualisées, notamment le rabotage et le sciage d'enrobés, la découpe de bordures en béton, certains travaux de façade, la démolition et le percement du béton. Le rapport fournit, pour chaque situation, des données d'exposition et des préconisations de prévention. Il apporte des précisions sur les protections collectives, le choix des équipements et des méthodes de travail, l'organisation du chantier, la formation des opérateurs et, lorsque nécessaire, la protection respiratoire. On y trouve également des résultats obtenus dans des situations où les moyens de prévention étaient absents, insuffisants ou inadaptés, afin de mieux montrer leur impact sur l'exposition. La parution de cette mise à jour est aussi une occasion d'appeler les entreprises à proposer de nouveaux chantiers pour poursuivre la campagne. En participant, elles peuvent notamment bénéficier gratuitement de mesures d'exposition, d'un accompagnement technique et de conseils de prévention. Les résultats peuvent également contribuer à leur Document unique d'évaluation des risques professionnels. Avis aux candidats !

LOBBYING

→ RELANCE LOGEMENT : LE TEXTE ÉTAIT EXAMINÉ PAR LES DÉPUTÉS CETTE SEMAINE

Le projet de loi de relance du logement a été adopté cet été par les sénateurs et était examiné cette semaine par les députés. Il fait l'objet d'une procédure accélérée et devrait donc être adopté avant la fin de l'année. Que contient-il ? Essentiellement trois réformes. L'assouplissement du statut du bailleur privé pour les propriétaires qui accepteront de louer pendant neuf ans à un loyer modéré et d'effectuer des travaux à hauteur de 20 % de la valeur du bien en vue de faire gagner deux lettres au DPE. Le texte prévoit aussi que les bailleurs d'une maison classée F ou G pourront continuer à la louer s'ils s'engagent à y faire des travaux dans les trois ans, cinq ans pour les propriétaires d'un appartement en copropriété. Une mesure que le gouvernement justifie en voulant remettre sur le marché le plus grand nombre de logements sachant que ce nombre a diminué de 15 % en cinq ans quand la demande, elle, a progressé de 42 %. Le projet de loi prévoit aussi d'assouplir les règles du vote en copropriété avant que les travaux de rénovation énergétique puissent être plus facilement engagés. Or, un amendement porté par le RN a supprimé toute obligation de rénovation pour les passoires thermiques. Nous le déplorons fortement et nous considérons que la volonté de remettre des logements sur le marché locatif ne doit pas conduire à renoncer à leur amélioration.. Il faut donner aux propriétaires le temps et les moyens de réaliser les travaux, tout en maintenant une trajectoire de rénovation. Des solutions existent pour concilier ces deux exigences. Le parcours de travaux que nous préconisons en est une, clairement ! À l'occasion de cet examen parlementaire, la CAPEB a rappelé, dans un communiqué de presse, que la relance du logement ne peut pas reposer uniquement sur la construction neuve et que la rénovation du parc existant doit devenir une priorité à part entière, notamment pour soutenir l'activité des entreprises artisanales du bâtiment qui traverse une période difficile depuis bientôt quatre ans. Elle y rappelle les fortes attentes des artisans qui ont été plus de 12 000 à signer la pétition « Laissez-nous travailler ! », réclamant à juste titre, une baisse de la TVA sur toutes les rénovations afin de redonner du pouvoir d'achat à leurs clients et donc de la capacité à réaliser des travaux, un retour aux principes fondateurs de la Loi AGEC pour une reprise des petits volumes de déchets sans frais, et une transition électrique accessible pour qu'enfin ils puissent sortir de leur dépendance énergétique. L'examen du projet de loi constitue une occasion pour les parlementaires de répondre à cette mobilisation. Les artisans n'attendent pas une succession de nouveaux dispositifs, mais un environnement stable, lisible et favorable à l'activité, qui leur permette de construire, de rénover et de répondre aux besoins des français. Nous sommes mobilisés dans ce débat parlementaire afin de faire évoluer le texte et de défendre les intérêts des petites entreprises du bâtiment. Nos propositions sont concrètes.

54 %

des ménages ayant cherché un logement ces cinq dernières années ont rencontré des difficultés.



Il s'agit d'abord de faire évoluer le statut du bailleur privé pour renforcer son effet sur l'investissement locatif et, par conséquent, sur le marché de la rénovation. L'objectif est d'encourager les propriétaires à investir dans la remise en état et l'amélioration de leurs logements, ce qui serait générateur de flux d'activité réguliers pour les entreprises. Et nous persistons aussi à défendre la mise en place d'un parcours de rénovation par étapes, progressif et adapté aux moyens des propriétaires. Ceux-ci pourraient remettre leur logement en location dès lors qu'ils s'engagent dans un parcours assorti d'objectifs de performance et d'un calendrier de travaux définis. Cette solution permettrait de concilier la remise sur le marché des logements et le maintien d'une exigence de rénovation.

Pour la CAPEB, ces évolutions sont essentielles : elles doivent permettre aux petites entreprises d'accéder aux marchés de la rénovation comme de la construction et de participer pleinement à la transformation du parc de logements français.

RÉSEAU

→ UN NOUVEAU PRÉSIDENT DANS LES HAUTS-DE-FRANCE

La CAPEB Hauts-de-France a un nouveau président, élu le 2 novembre dernier. Il s'agit d'Alexandre Debarge, issu du département du Pas-de-Calais.

→ ET AUSSI EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

M. Bernard Loiseau, serrurier-vitrier à Fragnes-La Loyère en Saône-et-Loire, a été élu Président de la CAPEB Bourgogne-Franche-Comté.

LES RENDEZ-VOUS DE LA SEMAINE

PRESSE

Le Président a donné plusieurs interviews la semaine dernière à la suite des annonces faites dans le cadre de la conférence sociale, en particulier celles sur l'augmentation du Smic. (**voir nos éléments de langage ici**). Il a aussi enregistré une vidéo pour l'Anact dans le cadre de la journée régionale du dialogue social en Occitanie qui aura lieu le 24 novembre. L'interview porte sur la contribution de la CAPEB/U2P à l'Accord national interprofessionnel (ANI) relatif aux salariés expérimentés et sur le bilan de cet accord, deux ans après sa signature. Ce lundi 16 novembre, les titres du groupe EBRA (*Le Bien public, L'Est républicain, Le Journal de Saône-et-Loire, Le Progrès* et *L'Alsace*) ont relayé l'alerte de la CAPEB sur la dégradation de la situation des entreprises artisanales du bâtiment. Ce mercredi, il a répondu au journal *Le Monde* qui avait souhaité recueillir la réaction de la CAPEB sur l'adoption de l'amendement permettant la remise en location sans condition des passoires thermiques. Il est intervenu en direct sur le plateau d'Apolline Matin jeudi pour évoquer la situation des jeunes migrants apprentis menacés de reconduite à la frontière lorsqu'ils deviennent majeurs. Il est également revenu sur la nécessité de redonner du pouvoir d'achat aux ménages afin qu'ils puissent améliorer leur logement.



GOUVERNEMENT

Le Président de la CAPEB a été reçu mardi matin par Sabrina Agresti-Roubache, ministre déléguée chargée de l'Enseignement et de la Formation professionnels et de l'Apprentissage. Une occasion de rappeler toute l'importance de l'apprentissage dans l'artisanat du bâtiment qui forme 60 000 apprentis, soit près des deux tiers des jeunes formés dans le bâtiment.



Le Président a insisté sur l'absolue nécessité de préserver les budgets liés à l'apprentissage, en particulier pour les TPE qui en ont le plus besoin. Le soutien aux CFA, la sécurisation de la rémunération des jeunes apprentis ainsi que la question de leur mobilité en zone rurale ont également été abordés par le Président de la CAPEB comme des éléments d'attractivité. La Ministre a été très à l'écoute.

CESE

La réunion hebdomadaire du Groupe Artisanat & Professions Libérales a permis de valider les projets de déclaration en plénière portant sur les résolutions relatives au budget européen 2028-2034 d'une part, et aux droits des enfants d'autre part. Le groupe a aussi évoqué les nouvelles saisines, en particulier celle provenant du Sénat qui appelle le CESE à rendre un avis sur la prise en compte du défi démographique par les politiques publiques.

U2P

Le Conseil exécutif de l'U2P s'est tenu jeudi. Il est revenu sur la conférence sociale du 9 novembre ainsi que sur les textes budgétaires en cours d'examen au Parlement. Il a évoqué les échéances électorales de 2027 et fait le point sur l'organisation des déplacements en région des candidats à l'élection présidentielle, revenant sur celui des 12 et 13 novembre à La Rochelle avec Gabriel Attal. La préparation des élections aux CMA était aussi à l'ordre du jour, tout comme le Salon des Maires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration confédéral se réunissait en cette fin de semaine. À son ordre du jour figuraient un point sur les projets de loi en cours d'examen (budget et logement) et sur la refondation de la REP, des propositions de suites à donner à la pétition, le dossier « microentreprises », la mise en œuvre d'un plan d'action concernant les suites de l'accord 1973-93 sur le financement du paritarisme ainsi qu'un point sur le financement du dialogue social. Également au menu, un point d'avancement des chantiers CAP CAPEB, les questions financières, les postes à pourvoir à l'assemblée générale 2027 et le format à retenir pour la CNAGS et l'AG, qui se tiendront à Angers les 8 et 9 avril 2027. Enfin, le Conseil devait examiner la feuille de route 2027 du programme innovation, revenir sur les échanges de la CNAE, examiner les propositions du comité stratégique de suivi des CAPEB régionales et procéder à quelques désignations.

RÉSEAU

→ LE GRAND EST ET LA NOUVELLE-AQUITAINE CÉLÈBRENT LEURS 10 ANS



Ce 18 novembre, la CAPEB Nouvelle-Aquitaine célébrait son dixième anniversaire. qui a donné lieu à la 1ère Convention Régionale de l'Artisanat du Bâtiment. Elle a permis de réunir les entreprises artisanales, les organismes de formation, les acteurs institutionnels, les professionnels de l'orientation et les jeunes autour d'un enjeu commun : conforter l'apprentissage comme voie privilégiée d'accès aux métiers du bâtiment. Des échanges entre les représentants de la filière, de l'Éducation nationale, de France Travail, de la région et des services déconcentrés de l'État, sont ressortis des axes de valorisation croissante de l'apprentissage, d'adaptation des parcours avec une transversalité accrue, le rôle accru des professionnels et de collaboration de plus en plus décloisonnée entre les acteurs de l'enseignement et de l'emploi.

La semaine dernière, c'est la région Grand Est qui organisait un événement à la même occasion. Un anniversaire placé sous le signe de la mémoire, du dialogue et de la prospective, avec le préfet de Meurthe-et-Moselle et le Président de la région qui ont participé à une table ronde ainsi que l'essayiste Antoine Foucher qui est également intervenu sur une question majeure : De quelle organisation professionnelle les artisans de 2036 auront-ils besoin ? (**en savoir plus ici**).



Le Président confédéral était présent à ces deux événements.

CAPEB L'ARTISANAT DU BÂTIMENT
CONFÉDÉRATION DE L'ARTISANAT ET DES PETITES ENTREPRISES DU BÂTIMENT
2, rue Béranger - 75140 Paris Cedex 03 - Tél. : 01 53 60 50 00
e-mail : capeb@capeb.fr

Pour tout complément d'information, rendez-vous dans votre espace adhérent sur
www.capeb.fr
qui vous permettra d'accéder à
ARTUR

Crédit photo : © CAPEB / © 2026 iStockphoto LP.